



MAIRIE DE SELAINCOURT
54170
10 rue du Moulin

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2025_13 ARRETE portant tableau annuel
d'avancement de grade
Année 2025**

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS
TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de
2ème classe**

Le Maire de SELAINCOURT,

Le Maire de SELAINCOURT

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU l'arrêté du Maire en date du 03/07/2025 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

ARRÊTÉ

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit au titre de l'année 2025

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme GEORGES Céline	1

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promu : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Fait à SELAINCOURT, le 03 juillet 2025
Le Maire, Françoise VALLANCE

